



## PARTENARIAT

### UNADEV - CLUBS SPORTIFS

Le sport est universel. Tous les sportifs bénéficient des bienfaits de la pratique sportive.

Les déficients visuels, eux aussi, doivent, s'ils le désirent, bénéficier des multiples apports personnels ou collectifs liés à la vie sportive.

Elle permet, en effet, de développer des qualités d'assurance et d'autonomie nécessaires dans la vie quotidienne.

#### Le Projet UNADEV

L'UNADEV est, depuis de nombreuses années, engagée dans une mission visant à donner aux aveugles et malvoyants, la place individuelle et collective, qu'ils sont en mesure de prendre et d'assumer dans la société.

L'autonomie des déficients visuels est un objectif poursuivi par tous. Le sport prend sa place dans l'ensemble des moyens mis en place pour atteindre ce but.

Devant la demande considérable de pratiques sportives diverses par des aveugles ou des malvoyants, devant la prise en compte de l'intérêt du sport dans le développement des personnes en situation de handicap, l'UNADEV veut s'engager dans l'accompagnement des groupes spécialisés et clubs s'investissant dans un accompagnement sportifs des personnes déficientes visuelles.

Au travers de ce partenariat elle remplit la mission qui lui est assignée : accompagner, doper et promouvoir l'épanouissement des personnes déficientes visuelles pour qu'elles vivent, pleinement citoyennes, dans une autonomie de vie (sociale et professionnelle) la plus accomplie et la plus assumée.

#### Partager notre projet

Divers clubs sportifs repartis sur le territoire français accomplissent un travail dans le même sens.





Nous ne pouvons réussir seul. Il nous faut associer la population déficiente visuelle, avec les institutionnels nationaux mais également fédérer les structures régionales ou locales, tous ceux qui sur le terrain, avec leurs différents savoir faire, soutiennent, forment, entraînent, accompagnent les équipes dans les différentes disciplines sportives.

## Et réussir ensemble

La mise en place de ce projet est réalisée pour le bénéfice des personnes déficientes visuelles. Cela signifie qu'elles font partie de cette démarche de réussite, et qu'elles y sont actrices dans des formes qui seront, localement, à définir.

## Les axes fondamentaux de notre mission

La convention comporte quatre axes distincts :

- ◆ «Faire changer le regard sur les personnes aveugles ou malvoyantes ».
- ◆ « Placer l'autonomie de la personne au centre des projets de développement ».
- ◆ « Développer le sport pour les personnes déficientes visuelles sous toutes ses composantes ».
- ◆ Permettre la mise en place d'un processus de performances.

## Le partenariat principal de développement des Sports

L'UNADEV instaure une relation privilégiée avec les organismes ayant des buts communs en particuliers sportifs. Elle décide d'accompagner ces structures en mettant en place un partenariat de développement afin que chaque club structuré en association puisse bénéficier de soutiens administratifs, techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ses missions régionales ou locales.

## Ce que nous désirons avoir en commun avec notre partenaire

- ◆ La place et le rôle de l'individu déficient visuel dans un projet collectif.



- ◆ La performance comme fruit du travail et de l'enthousiasme de tous.

## Le partenariat avec ...

Le partenariat avec l'association X se veut être une aventure d'action. Nous avons choisi de le construire, étape par étape, avec cohérence et détermination.

- ◆ **le partenariat de développement avec le club**

Ce partenariat a pour objet de mettre le club dans les meilleures conditions pour atteindre les objectifs fixés. Si des résultats sont espérés, ils ne sont pas, en eux-mêmes, les conditions d'une perpétuation du partenariat. Ce sont les effets humains, les développements individuels et collectifs qui seront plus encore pris en compte. Ce partenariat n'a pas de caractère exclusif. Il permet à d'autres sociétés ou institutions n'ayant pas de caractère concurrentiel direct de se joindre au groupe de partenaires.

Il se réalisera sous quatre formes principales :

**1° - Adhésion de l'association bénéficiaire à l'UNADEV :**

En devenant « membre bénéficiaire de l'UNADEV », l'association accompagnée permet à l'UNADEV de justifier son soutien financier aux bénéficiaires DV, membres de ladite association.

Elle devra alors renseigner l'UNADEV sur les effectifs de ses membres.

Pour ce qui serait de demandes particulières (colloques, manifestations,...), l'ensemble des frais liés à l'action seront à la charge de l'UNADEV.

**2° - L'affectation annuelle d'un budget par l'UNADEV dont le montant fera l'objet d'un avenant annuel.**

**3 ° - L'accompagnement à la structuration technique par la mise à disposition temporaire et périodique d'un cadre technique régional de développement sportif.**

**4 ° - La formation complémentaire spécifique.**



## ◆ Le partenariat du Club avec l'UNADEV

L'association sportive locale ou régionale s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter le protocole de ce partenariat. Elle s'engage à donner au partenaire de développement les informations sur le déroulement de ses actions ainsi que celles sur la gestion du budget qui lui est alloué.

## ◆ Un accompagnement financier

A partir de janvier 2009, une somme de 2000€ correspondant à son partenariat avec le club X, sera annuellement versée au club.

## Modalités opérationnelles du partenariat

### Fonctionnement

Délégation est donnée par le partenaire principal au Directeur des Sports Toussaint AKPWEH d'assurer la mise en place, la coordination des articulations, la gestion et la mise en œuvre de ce partenariat et d'en respecter l'esprit.

### Durée du partenariat

Le partenariat est signé pour l'olympiade 2009-2012 et est susceptible d'être reconduit. Cette reconduction sera soumise à l'accord et à l'appréciation de différents facteurs non précisés à ce jour.

## Modalités financières du partenariat

Les diverses demandes complémentaires pouvant apparaître ultérieurement (n'entrant pas dans ce protocole) feront l'objet de négociations de gré à gré. Certaines manifestations extérieures (hors des champs d'autorité) peuvent faire l'objet d'exclusivité de partenariats ou de sponsors particuliers. Les accords présents sont, pour ces manifestations, inopérants.

Pour L'UNADEV

Le Président du Club

